

# Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

## Usages d'agrément

### ALERTE RENFORCÉE

Gestes  
Éco-  
citoyens



**INTERDICTION** des prélèvements à usage domestique dans les cours d'eau et les nappes (avec retrait des pompes mobiles et de tout autre dispositif de pompage/dérivation)



**INTERDICTION** d'arroser les pelouses, jardins potagers et espaces verts (hors utilisation d'eaux pluviales stockées préalablement)

**INTERDICTION** d'arroser les stades et autres espaces sportifs **entre 8h et 20h**



**INTERDICTION** de laver les véhicules hors des stations professionnelles



**INTERDICTION** de laver les façades, toitures et voiries (hors impératif sanitaire ou de sécurité et hors usage de balayeuses laveuses automatiques)



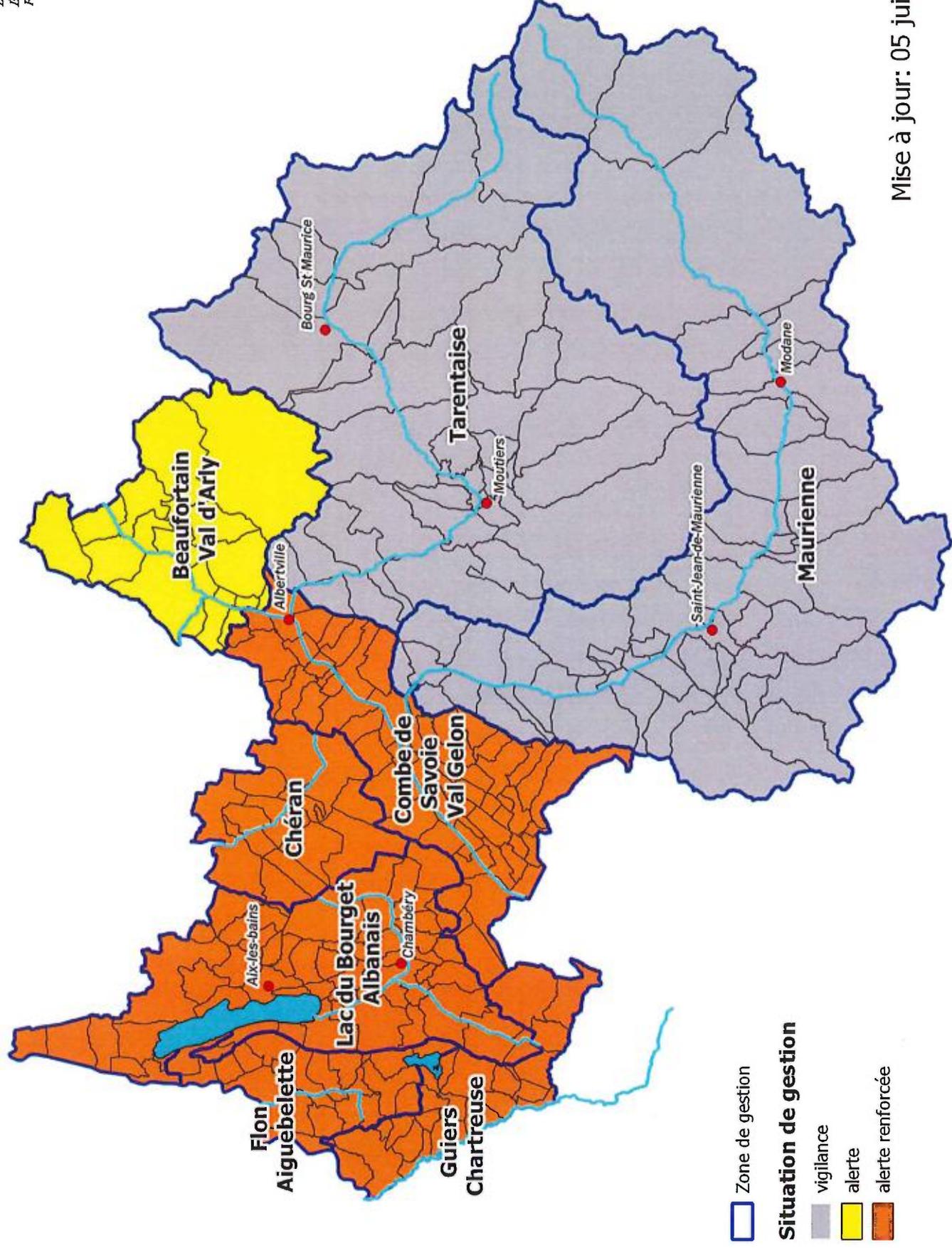
**INTERDICTION** de remplir les piscines (hors remise à niveau et 1<sup>er</sup> remplissage après construction)



**INTERDICTION** de fonctionnement des fontaines à circuit ouvert

Retrouvez le suivi de la situation de sécheresse et le détail de l'ensemble des mesures prises sur le site internet des services de l'État en Savoie et sur le site Propluvia

# Situation sécheresse de la Savoie d'après l'arrêté de limitation des usages de l'eau en vigueur



Mise à jour: 05 juillet 2022